# FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **Stolit 1.5**
Code de produit: 80131
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 80131

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Revêtement acrylique à base d'eau.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Sto Corp.
Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
Atlanta, Georgia 30331
Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:

Mot de mise en garde: AVERTISSEMENT.

Classe GHS:
Irritation oculaire. Catégorie 2..
Irritation cutanée. Catégorie 2..
Toxicité orale aiguë. Catégorie 4..

Mention de danger:
Provoque des irritations oculaires graves
Provoque des irritations cutanées
Nocif si ingéré

Conseils de prudence:
Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
EN CAS D'INGESTION : Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
EN CAS DE CONTACT CUTANE : Laver avec beaucoup d'eau.
EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
Rincer la bouche.
Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Les déversements doivent être récupérés.
Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Risque de provoquer une irritation.

Peau: Risque de provoquer une irritation.

Inhalation: Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Une ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

## SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

## SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

| Nom Chimique | CAS# | Pourcentage de l'ingrédient | EC Num. |
|---|---|---|---|
| Acrylic polymer | Aucunes Données. | 1 - 5 par poids | |
| Calcium carbonate | 1317-65-3 | 30 - 60 par poids | 215-279-6 |
| Crystaline silica (Quartz) | 14808-60-7 | 10 - 30 par poids | 238-878-4 |
| Crystalline Silica (Cristobalite) | 14464-46-1 | 1 - 5 par poids | 238-455-4 |
| Diatomaceous Earth, Flux-Calcined | 68855-54-9 | 1 - 5 par poids | 272-489-0 |
| Titanium Oxide | 13463-67-7 | 0.1 - 1.0 par poids | 236-675-5 |
| Water | 7732-18-5 | 10 - 30 par poids | 231-791-2 |

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact cutané:** Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

**Inhalation:** En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

Principaux symptômes et effets (aigus et différés):

**Autres soins d'urgence:** Les secouristes doivent assurer leur propre sécurité avant d'assister qui que ce soit.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

**Agent extincteur approprié:** Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser un agent extincteur sec ou de la mousse anti-incendie. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**Risques d'incendie peu communs:** Le matériau peut générer des projections au-dessus de 100 °C/212 °F

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

**Équipement protecteur:** De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

**Instructions de lutte contre les incendies :** Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

**Cotes NFPA:**

Santé selon NFPA: 1
Inflammabilité selon NFPA: 1
Réactivité selon NFPA: 0

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

**Précautions personnelles:** Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.

Méthodes de nettoyage: Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.

Habitudes d'hygiène: Bien se laver après toute manipulation.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Stocker à l'écart de la chaleur directe ou au soleil, les sources de rayonnement UV, peroxydes, ou des radicaux libres
Ne pas ranger ou conserver sous une température supérieure à 49°C (120 °F) ou inférieures à 9°C (48 °F). Éviter une exposition directe au soleil.

Usages finaux spécifiques:

Habitudes de travail: À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

**Crystaline silica (Quartz) :**
Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 (R)

**Crystalline Silica (Cristobalite) :**
Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

**Diatomaceous Earth, Flux-Calcined :**
Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

**Titanium Oxide :**
Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m3

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.

Protection des mains: Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc naturel.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

Pictogrammes PPE:

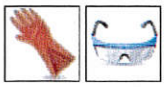

Remarques : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique: Liquide.

| | |
|---|---|
| Odeur: | Légère |
| Point d'ébullition: | Indéterminée. |
| Point de fusion: | 0ºC (32ºF) |
| Gravité spécifique: | > 1 |
| Solubilité: | Miscible dans l'eau |
| Densité de vapeur: | Indéterminée. |
| Pression de vapeur: | Indéterminée. |
| Pourcentage volatil: | Aucune donnée disponible. |
| Point D'Évaporation: | Indéterminée. |
| pH: | 7.5 - 10 |
| Point d'éclair: | Indéterminée. |
| Limite inférieure d'inflammabilité/explosion: | Indéterminée. |
| Limite supérieure d'inflammabilité/explosion: | Indéterminée. |
| Température d'auto-inflammation: | Indéterminée. |

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

| | |
|---|---|
| Stabilité chimique: | Stable lorsque les conditions de conservation et de manutention recommandées sont maintenues. |

Possibilité de réactions dangereuses:

| | |
|---|---|
| Polymérisation dangereuse: | Aucune polymérisation dangereuse. |

Conditions à éviter:

| | |
|---|---|
| Conditions à éviter: | Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F). |

Matériaux incompatibles:

| | |
|---|---|
| Matériaux incompatibles: | Matériaux réactifs au contact de l'eau. |

Produits de décomposition dangereux:

| | |
|---|---|
| Produits de décomposition spéciaux: | La décomposition thermique peut produire des émanations irritantes et des gaz toxiques. |

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

**Calcium carbonate :**

| | |
|---|---|
| Numéro RTECS: | EV9580000 |
| Inhalation: | Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 250 mg/m3/2H/24W (Intermittent) [ Poumons, thorax et respiration - Fibrose péribronchiolaire (pneumoconiose) ]<br>Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 84 mg/m3/4H/40W (Intermittent) [ Poumons, thorax et respiration - Fibrose (interstitielle) Foie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Autres changements ] (RTECS) |

**Crystaline silica (Quartz) :**

| | |
|---|---|
| Numéro RTECS: | VV7330000 |
| Inhalation: | Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m3/6H [ Poumons, thorax et respiration - Autres changements Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Autres protéines Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation ]<br>Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m3/6H [ Poumons, thorax et respiration - Variations de poids des poumons Immunologique y compris allergique - Augmentation de réaction d'immunité cellulaire Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation ]<br>Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 200 mg/kg [ Poumons, thorax et respiration - Fibrose péribronchiolaire (pneumoconiose) Poumons, thorax et respiration - Autres changements Métabolisme nutritionnel et général - Variations de fer ]<br>Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [ Poumons, thorax et respiration - Autres changements ]<br>Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [ Immunologique y compris allergique - Diminution de réaction d'immunité cellulaire ]<br>Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg (RTECS) |
| Ingestion: | Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 120 gm/kg [ Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements ] (RTECS) |
| Cancérogénicité: | La silice cristalline sous la forme de poussière de quartz ou de cristobalite cause le cancer des poumons.. Une application des procédures pour ce produit ne pose aucun danger, lorsque lié à l'émission de poussière de silice cristalline, mais les feuils secs de meulage ou ponçage de ce produit peuvent produire une certaine silice cristalline respirable. |

**Crystalline Silica (Cristobalite) :**

| | |
|---|---|
| Numéro RTECS: | VV7325000 |
| Inhalation: | Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 43 mg/m3/5H/9D (Intermittent) [ Poumons, thorax et respiration - Effusion pleurale Poumons, thorax et respiration - Autres changements ]<br>Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 70 mg/m3/5H/12D (Intermittent) [ Poumons, thorax et respiration - Fibrose péribronchiolaire (pneumoconiose) Poumons, thorax et respiration - Fibrose (interstitielle) Poumons, thorax et respiration - Autres changements ] (RTECS) |
| Cancérogénicité: | La silice cristalline sous la forme de poussière de quartz ou de cristobalite cause le cancer des poumons.. Une application des procédures pour ce produit ne pose aucun danger, lorsque lié à l'émission de poussière de silice cristalline, mais les feuils secs de meulage ou ponçage de ce produit peuvent produire une certaine silice cristalline respirable. |

**Titanium Oxide :**

| | |
|---|---|
| Numéro RTECS: | XR2275000 |
| Inhalation: | Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg [ Poumons, thorax et respiration - Autres changements Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation ] (RTECS) |
| Ingestion: | Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 60 gm/kg [ Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements ] (RTECS) |
| Cancérogénicité: | (a) bien que le CIRC ait classifié le dioxyde de titane comme possible cancérogène pour l'humain (2B), leur résumé comprend : « Aucune exposition significative au dioxyde de titane ne surviendrait pendant l'utilisation de produits où le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme les peintures. |

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

| | |
|---|---|
| Écotoxicité: | Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit. |
| Évolution dans l'environnement : | Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit. |

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

| | |
|---|---|
| Élimination des déchets: | Éliminer conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales. |

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| Nom d'expédition DOT: | non réglementé. |
| Classification de danger DOT: | non réglementé. |
| Nom d'expédition IATA: | non réglementé. |
| Numéro ONU IMDG : | non réglementé. |

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

| | |
|---|---|
| SARA: | Ce produit ne contient aucune substance chimique devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372). |
| Proposition 65 de Californie: | La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] :<br>AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer. |
| Canada SIMDUT: | Xi - Irritant |
| EU Class: | Irritant.<br>Conformément à la réglementation européenne nº 1272/2008 sur la classification, sur l'étiquetage et sur l'emballage des substances et des mélanges. |
| Expressions de risques: | R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau |
| Phrase de sécurité: | S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols<br>S37 - Porter des gants appropriés. |

**Calcium carbonate :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Numéro EC: | 215-279-6 |

**Crystaline silica (Quartz) :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Canada DSL : | Énuméré |

| | |
|---|---|
| Numéro EC: | 238-878-4 |

**Crystalline Silica (Cristobalite) :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Canada DSL : | Énuméré |
| Numéro EC: | 238-455-4 |

**Diatomaceous Earth, Flux-Calcined :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Canada DSL : | Énuméré |
| Numéro EC: | 272-489-0 |

**Titanium Oxide :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Canada DSL : | Énuméré |
| Numéro EC: | 236-675-5 |

**Water :**

| | |
|---|---|
| État de l'inventaire TSCA: | Énuméré |
| Canada DSL : | Énuméré |
| Numéro EC: | 231-791-2 |

## SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

| | |
|---|---|
| Danger pour la santé selon HMIS: | 1* |
| Danger d'incendie HMIS: | 1 |
| Réactivité selon HMIS: | 0 |
| Protection personnelle selon HMIS: | X |

| | |
|---|---|
| Danger pour la santé selon | 1* |
| Danger d'incendie | 1 |
| Réactivité | 0 |
| Protection personnelle | X |

* Effets chroniques sur la santé

| | |
|---|---|
| Fiche signalétique créée le: | Juillet 08, 2013 |
| Fiche signalétique révisée le: | Octobre 26, 2016 |
| Notes de révision de la fiche signalétique: | Format Update |
| Format FS: | |
| Déni de responsabilité: | Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière. |

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.